

**Sujet :** « Enquête publique relative au projet de station d'épuration de l'île de Batz »

**De :** Robert Boubliil <

**Date :** 24/05/2023, 11:49

**Pour :** mairie.iledebatz@orange.fr

**Copie à :** David Jouffriault

@001

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur

J'ai l'honneur de vous adresser copies des deux courriels que j'ai adressés à Monsieur le Maire de l'île de Batz en dates du 31 décembre 2022 et du 5 janvier 2023.

Ces documents font état des observations et suggestions que je lui ai présentées peu avant et peu après une réunion que j'ai eue avec lui le 3 janvier 2023, en présence de mon voisin, Monsieur Yvon Dirou, qui occupe comme moi une maison proche du site de la station d'épuration.

Ayant pris connaissance de l'avis d'enquête publique unique, je vous informe que je compte me présenter à vous à la permanence prévue pour le 15 juin prochain, et je vous remercie à l'avance de l'écoute que vous voudrez bien me porter.

Je viendrai accompagné de Monsieur David Jouffriault, propriétaire de la Colonie du Phare, également concernée par le projet. Je me permets de le mettre en copie du présent courriel, en préparation de notre future réunion

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués

Robert Boubliil

Hameau de Kerabandu

PJ. 2

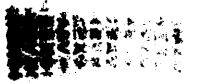
— Pièces jointes : —

courrier du 31:12 au Maire de l'île de Batz.pdf

37,3 Ko

mail du 5:1:2023 au maire de l'île de Batz.pdf

25,9 Ko



Monsieur le Maire

Je vous remercie de vous être rendu disponible pour me recevoir à la mairie le 3 janvier 2023 ainsi que mon voisin Monsieur Yvon Dirou , pour éclairer certaines questions dans le cadre de la procédure de concertation sur le projet de station d'épuration

Suite à cette réunion, et en complément des observations que je vous ai adressé par courriel en date du 31 décembre 2022, je souhaite rajouter les quelques remarques suivantes :

1. Concernant « l'émissaire en mer », comme vous l'avez entendu, les rejets se font sur la grève quand celle ci est découverte, et par conséquent les effluents reviennent à terre à marée montante au lieu d'être dispersés au large par les courants. Rien ne serait plus facile que de faire constater le point d'écoulement à une prochaine grande marée basse. S'il fallait revoir la longueur ou le parcours de l'émissaire actuel, l'avantage de sa réutilisation en faveur de « scénario 2 » tombe, au moins partiellement.
2. Concernant les travaux d'infrastructure nécessaires à l'installation de la STEP sur l'emplacement actuel si elle doit se faire, s'agissant d'un socle rocheux pratiquement continu, la question se pose de savoir si un dynamitage est prévu et si oui, d'évaluer le risque que l'installation existante se fissure pendant la période des travaux, laissant s'échapper des eaux fortement polluées dans une zone classée site naturel.
3. Concernant le risque que les mauvaises odeurs perdurent après la nouvelle construction, vos éclairages sur la technologie retenue ne permettent pas d'affirmer de façon certaine que les mauvaises odeurs disparaîtront après le réaménagement. Une étude de solution de type « bâchage », comme discuté, est donc souhaitable en tout état de cause
4. La concertation sur la demande de révision du PLU ayant lieu avant celle concernant le code de l'urbanisme et de l'environnement, et les parcelles adjacentes au Grannog ayant déjà été acquises en l'absence de toute consultation des riverains, on comprend que la municipalité a choisi d'emblée le scénario 2 et cela bien qu'aucun chiffrage comparatif des 3 scénarios présentés ne soit connu. Et donc qu'il a été mis un peu 'la charrue avant les boeufs' en quelque sorte. Il est aussi regrettable que le scénario de l'implantation de la nouvelle station sur le site de KERSKAO (Poul Coz) n'ait pas été étudié, ni même évoqué dans le dossier, alors qu'il présente par rapport aux trois autres, de nombreux avantages (notamment en termes de coûts selon moi) que je rappelle ici:
  - La parcelle concernée (cadastrée AE 549) est, sauf erreur de ma part, déjà sur un terrain communal, ce qui évite l'acquisition de foncier
  - Elle est située sur une plaine non rocheuse: les coûts de terrassement et de génie civil y seraient bien moindres que sur la butte rocheuse et accidentée du scénario 2

- Le quartier est très peu habité (surement beaucoup moins que Kerabandu/Grannog)
- La taille du terrain (6700 m2) permettrait d'y procéder au traitement par 'plantés de roseaux' et offrirait des possibilités d'extension
- Le risque d'une dégradation de la station existante de fait des explosifs employés le cas échéant pour le nivellement du terrain n'existe pas
- Le site de Kerskao, classé simplement « agricole » évite une révision, potentiellement hasardeuse pour l'environnement, du PLU pour un espace classé 'Ns - espaces remarquables du littoral' comme l'est le site de la STEP actuelle
- Enfin la concertation préalable des habitants au titre du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement et l'enquête publique offrirait un véritable choix plutôt qu'un semblant de droit de regard - avec aucune option pour modifier les choses- à ces derniers

En considération de tout ce qui précède, il me paraîtrait judicieux que les Services compétents que vous vous apprêtez à saisir considèrent qu'il convient de surseoir à votre 'demande de dérogation à la loi sur l'eau', en attendant que l'instruction du scénario KERSKAO et la concertation préalable des habitants au titre du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement et l'enquête publique prévue aient été menées jusqu'à leur terme.

En vous remerciant de votre écoute et de la considération que vous donnez à mon intervention, et en vous présentant mes meilleurs vœux pour la nouvelle année

Sincèrement votre

Robert Boubliil

A l'attention de MONSIEUR LE MAIRE DE L'ÎLE DE BATZ

en référence au dossier de concertation préalable avec les riverains relative à la station d'épuration

Ile de BATZ, le 31 décembre 2022

Ayant pris connaissance le 29 décembre 2022, grâce à l'affichage municipal, du dossier publié sur le site de la mairie, j'ai l'honneur de vous faire part, par la présente, de mes observations, questionnements et préconisations. Je le fais en qualité de riverain propriétaire de la parcelle N°270 que j'utilise avec ma famille comme résidence secondaire depuis l'année 1996.

### Observations liminaires

Je me réjouis que la problématique de la station d'épuration ait enfin fait l'objet qu'une instruction apparemment approfondie alors que j'ai eu l'occasion de saisir le Maire Cabioch à de nombreuses reprises des nuisances que nous subissons dans le quartier depuis plus de vingt ans sans qu'aucune solution n'ait jusqu'ici été proposée ni même, me semblait-il, étudiée. Il est heureux que l'enquête de la police de l'eau ait finalement fait bouger les choses.

Ne disposant que d'un délai très court - jusqu'au 6 janvier 2023 - pour prendre connaissance de cet épais dossier et pour m'exprimer, je le fais sans avoir pu consulter de spécialistes sur les aspects techniques et environnementaux du projet.

### Remarques quant aux motifs du réaménagement de la station d'épuration

Le dossier fait état de la non-conformité du dispositif actuel par rapport à un certain nombre de normes dont je n'avais jusqu'ici aucunement connaissance et qui sont manifestement très importantes. Par contre il n'est fait que très rarement allusion aux nuisances olfactives créées par l'équipement actuel, en particulier - mais pas seulement - quand le vent souffle depuis l'ouest. Il règne alors dans le quartier une odeur d'égout particulièrement incommodante qui gâche le plaisir des repas et des moments passés à l'extérieur. Or s'il y a un problème à traiter de notre point de vue de riverains, c'est bien celui des odeurs nauséabondes. Problème signalé depuis fort longtemps! Aucune allusion à ce titre n'est faite dans le

dossier sauf à de très rares occasions où l'on parle de 'nuisances pour les riverains (bruits/odeurs)'.

Ainsi, le document de concertation manque de nous rassurer quant au fait que la nouvelle installation proposée éliminera les mauvaises odeurs, voire qu'elle ne les augmentera pas en même temps que sa capacité de traitement.

### Remarques quant au choix du scénario

Le rejet du scénario 3 (localisation de la station d'épuration à un autre endroit sur l'île) est motivé, entre autre, par le souci « d'éviter des nuisances au voisinage ». ( page 19: « *le terrain est bordé d'habitations , ce qui peut avoir un impact plus important en termes de nuisances* » ) alors que dans le scénario retenu, il est indiqué que « *les contraintes liées au dérangement humain sont moindres, le riverain le plus proche se situe à 60 mètres de la STEP.* » (page 19).

Cela sous-entend donc que des nuisances (bruit/odeurs) existeront même après la nouvelle installation réalisée. Notons, concernant la distance de 60 mètres - jugée suffisante -, qu'un vent d'ouest, même faible, suffit à la réduire à néant pour transporter les effluves dans notre quartier.

La municipalité ayant retenu le scénario 2, je suppose que le choix est à ce stade irréversible et je ne peux que regretter que la concertation des riverains n'ait pas eu lieu avant cette décision. Si cela avait été le cas, je me serais prononcé sans doute pour l'une des deux autres solutions

### Remarques quant au choix de la 'filiale boues activées'

La lecture des pages 20 à 22 du dossier permet, même pour le profane que je suis, de connaître clairement les avantages et les inconvénients respectifs des 3 solutions en matière de production d'odeurs. Clairement la solution 'boues activées' présente comme 'inconvénient' la gestion des boues, alors que la solution 'filiale planté de roseaux' stipule comme 'avantage' l'absence d'odeurs.

Cette dernière solution a donc ma préférence

### Remarques quant au dimensionnement du projet

Le dossier fait état d'une population d'utilisateurs différente en été et en hiver, en prenant en compte le nombre respectif d'habitations principales et

secondaires. Aucun compte n'a, semble t il , été tenu des populations saisonnières occupant le camping, les 2 colonies de vacances de l'île, les gites et auberges de jeunesse, ni non plus, et surtout, les promeneurs journaliers - jusqu'à plusieurs milliers par jour par beau temps - qui utilisent les sanitaires publics et ceux des restaurants.

Le dossier manque donc de nous rassurer sur l'adéquation entre la capacité projetée de la nouvelle installation et la démographie réelle pendant les saisons touristiques chargées.

#### Remarques quant aux moyens d'éviter les mauvaises odeurs.

La question ne semble pas beaucoup préoccuper les auteurs du rapport alors qu'elle est essentielle de notre point de vue. N'existe t il pas de moyens techniques de canaliser/couvrir les effluves à l'aides de couvercles ou autres dispositifs?

L'étude gagnerait grandement à être complétée à ce sujet

#### Remarques quant à l'impact sur l'eau de Porz Reter

Quand le niveau des eaux du marécage situé au pied de la station est élevé, une eau croupie se déverse sur la grève de Porz Reter via une canalisation située à proximité de bâtiment 'ex- bateau de sauvetage ». L'odeur et la couleur de cette eau ne sont vraiment pas rassurantes et découragent toute baignade et jeux de sable. La question est de savoir si cette eau est contaminée par les boues provenant de la station, et s'il en sera de même avec la nouvelle installation. Une analyse bactériologique et chimique paraît indispensable, vu que la plage de Porz Reter est très largement fréquentée et été, que de nombreux baigneurs y trempent leurs corps et que de nombreux enfants y font des châteaux de sable.

A la page 72 du dossier d'étude d'impact, le risque de contamination des eaux souterraines et superficielles est jugé 'faible'. Nous aimerions être persuadés que tout a été pris en compte pour arriver à cette conclusion.

#### En conclusion

En l'absence de considérations sérieuses et documentées sur la production de mauvaises odeurs - et leurs éventuelles conséquences sur la santé - une fois la STEP aménagée,

En l'absence d'investigations sur la contamination éventuelle des eaux du marécage situé au pied de la station, laquelle pourrait affecter la qualité de l'eau de mer à Porz Reter,

Considérant que le scénario 2 a été retenu alors qu'aucune consultation du voisinage n'a été faite, comme elle aurait du sans doute l'être si le maire Cabioch avait pris plus au sérieux nos doléances

Considérant que les flux de promeneurs journaliers n'ont pas été pris en compte

Il me paraît très souhaitable que:

1. Le choix de la filière « planté de roseaux » remplace celui des 'boues activées'
2. L'étude soit complétée par une analyse des nuisances olfactives prévisibles avec le nouvel équipement et par une analyse convaincante des risques de pollution de l'eau de Porz Reter.
3. Une solution de couverture des installations soit étudiée pour canaliser/ réduire/supprimer les effluves
4. Le dimensionnement de la nouvelle installation soit revu à la hausse pour tenir compte des très nombreux visiteurs journaliers aux beaux jours.

En vous présentant mes respectueuses salutations et restant à votre disposition pour toute consultation que vous jugeriez utile

Robert BOUBLIL